

INITIATION

À LA

GÉNÉALOGIE

Par la Fédération Française de Généalogie

Réactualisation mars 2009

ISBN

Dépôt légal



Cette brochure est destinée aux personnes désirant commencer leur généalogie, afin de les orienter dans leurs premières démarches. ©

Tour ESSOR 93 – 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX. Tel : 01 57 42 90 82
E-mail : ffg@genefede.org — Site Internet : <http://www.genefede.fr>

Fédération Française de Généalogie, Histoire des Familles, Héraldique,
Association selon la loi de 1901 – SIRET n° 322 548 652 00039.



Sigillographie

Préface

La généalogie qui était une passion est devenue depuis quelques décennies une science historique qui a pour objet la recherche de l'origine d'une famille et son histoire sociale. Cette discipline connaît aujourd'hui un engouement considérable.

Celui qui désire se lancer dans l'aventure de la quête généalogique doit savoir qu'elle est passionnante mais très prenante. Il est nécessaire de prendre dès le début de bonnes habitudes afin de bien conduire et maîtriser ses recherches. Il faut acquérir une méthode et s'organiser autour d'un certain nombre de principes et de connaissances de base.

C'est dans ce but que la Fédération française de généalogie édite ce document essentiellement destiné aux généalogistes débutants. Il n'a donc pas la prétention d'être exhaustif. Nous y avons rassemblé et défini les éléments et informations les plus importants pour permettre au débutant de savoir commencer ses recherches et lui faciliter ultérieurement l'accès à des documents plus « pointus » que les registres paroissiaux ou d'état civil.

Bon courage et bonnes découvertes.

Michel SEMENTERY

Président de la Fédération française de Généalogie

S o m m a i r

1. La généalogie. Pourquoi ? Comment ?

Définition de la généalogie - Qui rechercher ? - Les sources de la Généalogie - L'Etat civil - Les registres paroissiaux - Délais de communication des documents.

2. Les recherches généalogiques

Les premières démarches - Cas général - Français nés à l'étranger, Français par naturalisation, déclaration ou réintégration - Recherches au-delà de 75 ans - Les archives - Rôle des Archives - Archives nationales - Archives départementales - Archives communales - Archives hospitalières - Archives d'Outre Mer - S'organiser - Numérotation - Constitution de fiches et de tableaux - Abréviations - Informatique - Internet - Echanger - Communiquer ! - L'adhésion à un cercle.

3. Les généalogistes

Organisation des généalogistes amateurs - les revues nationales de la FFG - Organisation des généalogies professionnels - Les revues commerciales.

4. Adresses utiles

Fédération Française de Généalogie - Archives - Bibliothèques - Librairies spécialisées à Paris- Les associations.

5. Bibliographie sommaire

6. En marge de la généalogie

Anthroponymie - Démographie historique - Héraldique - Histoire des familles - Histoire des lieux - Onomastique - Sigillographie - Toponymie.

7. La généalogie à l'étranger

8. La généalogie sur Internet

1. La généalogie. Pourquoi ? Comment ?

■ Définition de la généalogie

La généalogie, l'une des plus anciennes sciences du monde, a pour objet l'étude objective et exhaustive des ascendances et des descendances des individus, de leur rapport de parenté, de leurs particularités physiques et morales et de leurs biographies privées et publiques ; elle sert à la fois la génétique, la démographie et l'histoire sociale (*Encyclopédia Universalis*).

■ Qui rechercher ?

Si vous ne vous intéressez qu'à la lignée de vos ancêtres portant votre patronyme, c'est ce que l'on appelle une ascendance agnatique. C'est une solution, mais n'oubliez pas que vous descendez à égalité de chacun de vos parents et ainsi de suite.

Nous vous suggérons de rechercher l'ensemble de vos ancêtres, dont le nombre, bien évidemment double à chaque génération. Nous vous suggérons également, au fur et à mesure de la recherche de vos ascendants, de noter toutes les informations concernant les collatéraux.

En effet, la démarche habituelle qui suit l'établissement d'une généalogie bien garnie est la recherche de tous les descendants de tel ou tel personnage de vos ancêtres, choisi selon des critères qui vous sont tout-à-fait personnels : le plus ancien que vous ayez trouvé (momentanément !), celui dont l'activité vous plaît plus particulièrement ou dont la position sociale vous séduit.

■ Les sources de la généalogie :

- ❖ **Les papiers de famille** : les cartes d'identité, livrets de famille (existant depuis 1877 à Paris, 1884 partout ailleurs), faire-part, livrets scolaires, diplômes, livrets militaires, photos, cartes associatives, carte d'électeur, carte de rationnement de la dernière guerre ...
- ❖ **Les sources orales** : il faut prendre les renseignements transmis oralement avec réserve et se rappeler, d'une manière générale, qu'un renseignement donné ne peut être considéré comme vrai que s'il a été vérifié à partir de documents originaux.
- ❖ **L'état civil** :

Existe depuis 1792. Tenu sur des registres tenus en double exemplaire par les officiers d'état civil. Un des exemplaires est conservé à la Mairie, l'autre au Greffe du Tribunal. Des tables décennales sont régulièrement établies. Au-delà d'un délai de 100 ans, les registres du greffe sont versés aux Archives départementales concernées.

Nota : les communes de moins de 2000 habitants sont tenues de verser leurs registres de plus de cent ans (dont elles restent propriétaire) aux archives.

- ❖ **Les registres paroissiaux** :

Institués par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, mais ils ne se sont à peu près généralisés que depuis 1650 environ. Certains registres sont cependant plus anciens. Il subsiste 8 registres paroissiaux antérieurs à 1500. Le plus ancien est celui de Givry (Saône-et-Loire) datant de 1334. Dans le diocèse de Nantes, l'évêque prescrit aux curés, en 1406, la tenue de registres de baptêmes. A Roz-Landrieux (Ille-et-Vilaine) il existe un registre de baptême de 1451.

Ces registres sont tenus en deux exemplaires depuis 1668 environ. Une collection est conservée à la Mairie où ils ont été déposés en 1793, l'autre aux Archives départementales concernées (idem pour les communes de moins de 2000 habitants).

Ces registres paroissiaux continuent d'être tenus par les curés et constituent ainsi une source complémentaire importante pour suppléer d'autres documents disparus.

■ Délais de communication des documents

La loi du 15 juillet 2008 a apporté quelques modifications par rapport à celle du 3 janvier 1979.

	Droits de la loi de 1979	Projet adopté par le Sénat (2ème lecture)
Régime de principe	30 ans	Immédiatement communicable
Délibérations du Gouvernement, relations extérieures, monnaie et crédit public, secret industriel et commercial, recherche des infractions fiscales et douanières	30 ans	25 ans
Secret de la défense nationale, intérêts fondamentaux de l'État en matière de politique extérieure, sûreté de l'État, sécurité publique	60 ans	50 ans
Protection de la vie privée		
Document portant un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique		
Statistiques : cas général	30 ans	25 ans
Statistiques collectées par des questionnaires portant sur des faits et comportements privés (dont recensement)	100 ans (sans dérogation possible)	75 ans
Enquêtes de police judiciaire	100 ans	
Dossiers des juridictions		
État civil : naissance		
Etat civil : mariage		
Etat civil : décès		Immédiatement communicable
Minutes et répertoires des notaires	100 ans	75 ans
Dossier des juridictions et enquêtes de police en matière d'agressions sexuelles	100 ans	100 ans
Documents qui se rapportent aux mineurs (vie privée, dossiers judiciaires, minutes et répertoires)	Pas de régime particulier (application des autres délais)	
Dossier de personnel	120 après la naissance	50 ans (délai vie privée)
Sécurité des personnes	Pas de régime particulier (application des autres délais)	100 ans
Secret médical	150 ans après la naissance	25 ans après le décès ou 120 ans après la naissance
Archives dont la divulgation pourrait permettre de concevoir, de fabriquer, d'utiliser ou de localiser des armes de destruction massive (nucléaires,	Pas de régime particulier (application des autres délais)	Incommunicable

2. Les recherches généalogiques

■ Les premières démarches

- ❖ **Cas général** : les documents n'étant pas communicables pour les 75 dernières années, il convient de s'adresser aux mairies concernées.

Pour ce qui concerne l'état civil de moins de 75 ans, on peut obtenir des copies intégrales ou des extraits des actes (voir encadré) dans les conditions suivantes :

- Actes de décès : les copies peuvent être délivrées à tous les demandeurs.
- Copies intégrales des actes de naissance et de mariage : ne sont délivrés qu'à la personne concernée par l'acte, des ascendants, descendants, conjoint ou son représentant légal.
- Extraits d'actes de naissance et mariage : délivrés à tous les demandeurs.

La délivrance des actes de moins de 75 ans est gratuite.

- ❖ **Français nés à l'étranger, Français par naturalisation, déclaration ou réintégration.**

Les actes dressés à l'étranger et concernant des Français sont transcrits sur les registres de consulats. Ecrire à Ministère des Affaires étrangères - Service central d'Etat civil - 11, rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 09.

Pour toute demande de copie ou extrait d'acte, indiquer la date et le lieu de l'événement, et les nom et prénom du (ou des) titulaire(s) de l'acte.

Nom & prénom

Adresse

Monsieur le Maire

Commune de ...

J'ai l'honneur de vous demander la copie intégrale de l'acte de naissance (mariage ou décès) de mon (père, mère grand-père, grand-mère, etc.) :

Nom et prénom

Né le, marié le, ou décédé le,

En votre commune

Ci-joint une enveloppe timbrée pour la réponse.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération.

Signature

■ Recherches au-delà de 75 ans

La loi toute récente du 15 juillet 2008 présente encore actuellement quelques difficultés d'application notamment dans les mairies. Vous pouvez ne pas avoir accès aux registres, ceux-ci pouvant comporter des informations de moins de 75 ans.

Au-delà de cent ans, il vous faudra consulter vous-mêmes les documents. D'autre part, vous n'aurez, la plupart du temps, qu'une indication approximative d'année (en fonction d'un âge mentionné sur un acte reçu) et non plus une date exacte.

Vous trouverez les registres qui vous intéressent aux archives départementales ou municipales. L'avantage des Archives départementales est de regrouper les différents registres des communes qui vous intéressent et de vous offrir des horaires de consultation plus souples que ceux des petites communes, bien souvent ouvertes au public une demi-journée par semaine. Cependant, il faut savoir que les deux collections de registres, conservées respectivement par les Archives départementales et les communes ne sont pas toujours identiques.

Il faut aussi savoir que l'acte le plus important en généalogie est l'acte de mariage, car c'est lui qui assure le lien effectif entre les générations.

Il est à noter que vous consulterez de moins en moins les registres, ceux-ci étant consultables sous forme de microfilms ou leur numérisation à l'aide d'un écran d'ordinateur.

■ Les archives

- ❖ **Rôle des archives** : les différents dépôts d'archives assurent la conservation et la mise à disposition du public des documents qu'ils détiennent.

Le personnel est à la disposition des chercheurs pour les orienter dans les différents fonds. **Il n'a pas pour vocation d'effectuer les recherches ni d'expliquer comment faire sa généalogie.** D'une façon générale, il est nécessaire de s'inscrire comme lecteur (carte d'identité et quelques fois photo) pour pouvoir ensuite accéder aux Archives départementales ou communales.

- ❖ **Archives nationales** : Elles constituent le plus important dépôt d'archives françaises et l'un des plus importants du monde. Elles conservent et traitent les documents provenant des organes centraux de l'Etat et des organismes dont la compétence s'étend sur l'ensemble du territoire français. Le directeur général des Archives de France exerce les fonctions de directeur des Archives nationales.

Les Archives nationales de Paris, de Fontainebleau, le Centre d'archives de l'Outre-Mer (Aix-en-Provence ainsi que les Archives nationales du monde du travail (Roubaix) composent l'ensemble des Archives nationales. Les Archives d'Outre-Mer gèrent l'ensemble des archives des instances chargées de l'administration générale des territoires jadis placés sous le contrôle de la France.

- ❖ **Archives départementales** : Elles conservent essentiellement les documents provenant des administrations et établissements provinciaux, régionaux et départementaux. Il existe un dépôt par département, dont le directeur est chargé d'inspecter tous les dépôts d'archives publiques situés dans le département (archives communales et hospitalières).
- ❖ **Archives communales** : Chaque commune possède et gère ses archives. Dans les communes, cette gestion spécifique est confiée à un archiviste.
- ❖ **Archives hospitalières** : Beaucoup d'hôpitaux possèdent des archives anciennes, sans toujours disposer d'un service d'archives véritablement organisé. De nombreux fonds d'archives hospitalières sont versés aux Archives départementales. Les archives hospitalières de Paris sont situées 7 rue des Minimes (75003).

Première consultation
d'un registre (ou microfilm)
aux Archives départementales

Adressez-vous au responsable de la salle de lecture pour vous faire inscrire comme lecteur (carte d'identité et quelques fois photo).

Les fonds d'archives sont classés en séries. Chacune fait l'objet d'un répertoire donnant la cote (numéro de référence) des différents dossiers ou documents.

Les registres paroissiaux ou d'état civil sont en série E, et le répertoire vous donnera la cote du registre qui vous intéresse.

Remplissez une fiche de consultation qui permettra de suivre votre demande (de plus en plus souvent ces fiches sont remplacées par une demande par ordinateur).

Nous vous conseillons de recopier intégralement chaque acte qui vous intéresse. Des informations qui vous semblent inutiles maintenant vous intéresseront plus tard et vous n'aurez pas à effectuer cette recherche une seconde fois.

Vous pouvez obtenir une copie de cet acte à l'aide d'un lecteur reproducteur, ou une copie numérisée.

Analysez l'acte que vous avez sous les yeux afin d'y trouver les indications pour poursuivre vos recherches. Notez les principaux éléments sur des tableaux préparés à l'avance afin de mieux suivre

■ S'organiser

Dès le début de vos recherches, organisez-vous convenablement en ouvrant des dossiers où vous classerez les doubles de tous vos courriers et les réponses reçues.

Deux techniques sont possibles : un dossier par individu ou un dossier par couple.

Nous vous suggérons plutôt un dossier par couple. Dans ce dossier prendront place tous les documents concernant ce couple, bien sûr, mais aussi tous les documents concernant l'ensemble de leurs enfants, à l'exception de celui qui est votre ancêtre, et pour lequel un dossier commun est ouvert pour lui-même et son épouse. Ces dossiers constitueront votre base de référence. Pour les identifier, de même que pour identifier chaque papier le composant, utilisez un numéro plutôt qu'un nom.

❖ **Numérotation** : il existe en généalogie, un système de numérotation très simple inventé par un certain Eyzinger en 1590, utilisé par un certain Sosa puis repris par un certain Stradonitz. Ce système est maintenant connu sous le nom de numérotation Sosa-Stradonitz.

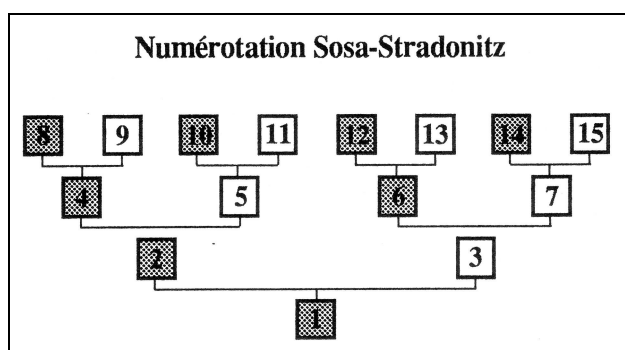
- C'est très simple : on donne le numéro 1 à la personne dont on établit l'ascendance (soi-même le plus souvent). Son père porte le numéro 2 (double de 1) et sa mère le numéro 3 (numéro du père + 1) et ainsi de suite...

▪ Conséquences intéressantes :

- Un père a toujours un numéro double de celui de son fils et la moitié de celui de son propre père,

- un homme a toujours un numéro pair, une femme un numéro impair, à l'exception du numéro 1 qui est soit un homme, soit une femme,

- chaque numéro impair correspond au plus récent porteur d'un nouveau nom de l'ascendance,



- on peut préparer et numéroter les tableaux à l'avance, chaque personnage y trouvant naturellement sa place,

- le nombre d'ancêtres à chaque génération correspond au numéro de l'ancêtre en ligne agnatique du numéro 1, c'est-à-dire : 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128 et 512 à la 9^{ème} génération.

❖ **Constitution de fiches et de tableaux** : Il est important de transcrire les informations dont vous disposez sur chacun de vos ancêtres sur des fiches claires et synthétiques de façon à savoir précisément où vous en êtes dans vos recherches.

Attention, n'omettez jamais d'indiquer sur vos fiches la source de l'information.

On utilise généralement une fiche pour chaque type d'acte : naissance ou baptême, mariage, décès ou sépulture.

On fait aussi des fiches de famille qui regroupent un couple et leurs enfants et permettent de faire le lien avec les diverses fiches individuelles.

Il est également très utile de reporter les informations essentielles sur des tableaux qui vous permettront de suivre la progression de vos tableaux.

- ❖ **Abréviations** : Pour clarifier un peu vos fiches et vos tableaux, un certain nombre d'abréviations sont couramment utilisées par tous les généalogistes.

<i>Naissance</i>	°	<i>Baptême</i>	<i>Ba ou b</i>
<i>Mariage</i>	x	<i>Contrat de mariage</i>	<i>Cm</i>
<i>Deuxième mariage</i>	xx ou x2	<i>Concubinage</i>	<i>&</i>
<i>Troisième mariage</i>	xxx ou x3	<i>Divorce</i>	<i>)(</i>
<i>Décès</i>	+	<i>Cité en 1700</i>	<i>1700 ou c.1700</i>
<i>Douteux</i>	?	<i>Avant 1700</i>	<i>/1700 ou av. 1700</i>
<i>Environ</i>	Ca ou ?	<i>Après 1700</i>	<i>1700/ ou ap 1700</i>
<i>Père</i>	P	<i>Parrain</i>	<i>p</i>
<i>Mère</i>	M	<i>Marraine</i>	<i>m</i>
<i>Fils</i>	fs	<i>Fille</i>	<i>fa</i>
<i>petit-fils</i>	pfs ou pf	<i>Petite-fille</i>	<i>pfa ou pf</i>
<i>Naturel</i>	N	<i>Légitime</i>	<i>L</i>
<i>Signature</i>	Sg	<i>Ancien conjoint</i>	<i>A.Cjt</i>
<i>Inhumation</i>	(+)	<i>Paroisse</i>	<i>Psse</i>
<i>mort au champ d'honneur</i>	^ †		
<i>Testament</i>	Test. ou ttt	<i>Sans postérité</i>	<i>s.p</i>
<i>sans alliance</i>	s.a	<i>Sans alliance actuelle</i>	<i>s.a.a</i>
<i>sans alliance avec postérité reconnue</i>	s.a.p.r	<i>Sexe</i>	<i>m ou f</i>

- ❖ **Informatique** : L'informatique peut vous apporter une aide considérable. Elle se situe au niveau du répertoire des personnages étudiés, mais surtout au niveau de la restitution des informations sous différentes formes : listes, tableaux... aux présentations les plus diverses.

■ Échanger

- ❖ **Communiquez !** Nous sommes tous cousins. Ce n'est pas seulement une boutade. Au fur et à mesure de vos recherches, vous allez travailler sur des patronymes qui ont certainement déjà été étudiés dans la même commune, où bien vous allez travailler sur une commune qui a déjà fait l'objet de recherches par un autre généalogiste.

Aussi, ne restez pas dans votre coin avec les résultats de vos recherches pieusement enfermés, tels des reliques, dans le tiroir secret de votre bureau.

- ❖ **L'adhésion à un cercle** : Adhérer à un cercle généalogique vous apportera de l'aide, des conseils, le soutien d'une revue, la formation et des contacts avec les autres chercheurs et les bénévoles de l'association.

Vous pourrez aussi, par l'intermédiaire de ce cercle, publier vos travaux ou au moins la liste des patronymes que vous étudiez. L'expérience montre toute l'importance des échanges qui suivent ces publications et tout leur intérêt pour poursuivre ou relancer les recherches.

**En conclusion : communiquer et adhérer à un cercle,
c'est échanger et partager ses recherches avec ses cousins !**

3. Les Généalogistes

■ Organisation des généalogistes amateurs

Il existe une multitude d'associations généalogiques en France subdivisées en autant de sections ou antennes locales.

La plus grande partie de ces associations (environ 150) est fédérée au sein de la Fédération Française de Généalogie. Des Unions regroupent, sur le plan régional, les associations locales, départementales... et délèguent chacune un administrateur au Conseil d'Administration de la Fédération. Les autres associations : cercles nationaux, cercles d'entreprises ou d'administration, associations familiales, associations culturelles... ont également des représentants à ce Conseil.

Les Administrateurs désignent un Président et un Bureau chargés de diriger, sous leur contrôle, la Fédération. L'Assemblée générale annuelle, en mai, permet à tous les cercles fédérés de décider des grandes orientations à suivre.

La Fédération regroupe environ 65000 généalogistes amateurs et bénévoles dont elle assure la représentation auprès des pouvoirs publics. Elle coordonne les travaux des associations et de leurs membres, met en œuvre des actions d'intérêt général, assure un rôle de conseil et d'assistance...

Parmi ses actions et réalisations :

- ✓ Dépouillement des registres paroissiaux et d'état civil repris sur la base Bigenet de la FFG.
- ✓ Le Centre de documentation généalogique : consultation des fonds de la FFG.
- ✓ Dossiers d'assistance et d'aide aux associations.
- ✓ Informations par le biais de La Vie généalogique, le Flash Fédération et les Assises Fédérales à l'attention des associations.
- ✓ Congrès national de Généalogie tous les 2 ans en mai : 2009 Champs-sur-Marne, 2011 Roubaix.

■ Organisation des généalogistes familiaux professionnels

Il existe un certain nombre de généalogistes professionnels regroupés au sein de la Chambre Syndicale des Généalogistes et Héraldistes de France : 231 rue St Honoré, 75001 Paris et la Chambre des généalogistes professionnels 55 avenue Marceau, 75016 Paris.

4. Adresses utiles

■ Fédération Française de Généalogie :

Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin. Métro Hoche (ligne 5). ☎ 01 57 42 90 82.

Courriel : ffg@genefede.org

Site Internet : www.genefede.org et www.bigenet.fr

■ Les associations fédérées

Vous trouverez la liste des associations sur le site www.genefede.org ou sur demande auprès de la FFG.

■ Les archives

- ✓ Archives Nationales, Centre d'Accueil et de recherche des Archives nationales (C.A.R.A.N.) : 11 rue des Quatre-Fils, 75003 Paris.
- ✓ Centre des archives Contemporaines : 2 rue des Archives, 77309 Fontainebleau Cedex.
- ✓ Archives nationales d'Outre-mer : 29 chemin du Moulin Detesta, 13090 Aix-en-Provence.
- ✓ Archives nationales du Monde du Travail : 78 boulevard du Général Leclerc, B.P. 405, 59057 Roubaix Cedex 1.
- ✓ Archives de Paris : 18 Bd Sérurier, 75019 Paris.
- ✓ Service historique de la Défense : Château de Vincennes, Avenue de Paris, 94306 Vincennes cedex.
- ✓ Archives départementales : dans chaque chef-lieu de département.

■ Les bibliothèques

- ✓ Bibliothèque nationale : 58 rue de Richelieu, 75002 Paris.
- ✓ Bibliothèque Sainte Geneviève : 10 place du Panthéon, 75005 Paris.
- ✓ Bibliothèque historique de la Ville de Paris : 24 rue Pavée, 75004 Paris.
- ✓ Le Centre de documentation généalogique de la FFG : Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin.

■ Librairies spécialisées à Paris

- ✓ Editions de la Voûte : 24 rue de la Voûte, 75012 Paris.
- ✓ Boutique des Archives : 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris (publication des Archives nationales, inventaires, etc.).

■ Les revues commerciales

- ✓ Gé Magazine :

- ✓ La Revue Française de Généalogie : 12 rue de Poincaré, 55800 Revigny
Votre Généalogie :

5. Bibliographie sommaire

- ✓ Guide des recherches sur l'histoire des familles, Gildas Bernard, Paris – Archives nationales.
- ✓ Les familles protestantes en France, XVI^e siècle-1792. Guide des recherches bibliographiques et généalogiques, Gildas Bernard, Paris. Archives nationales.
- ✓ Les familles juives en France, Gildas Bernard, Paris. Archives nationales.
- ✓ La généalogie, histoire et pratique, Larousse.
- ✓ Les Archives, Jean Favier, collection Que sais-je ?
- ✓ Guide du lecteur, Archives nationales.
- ✓ Guide des sources de l'état civil parisien, Archives de Paris.

6. En marge de la Généalogie

Au-delà de leur généalogie propre, les généalogistes se placent dans leur majorité dans les rangs des multiples chercheurs qui rendent vie aux archives patiemment recueillies et conservées au fil des temps, justifiant ainsi les efforts déployés pour leur conservation, mais participant aussi, et d'une façon qui apparaît maintenant comme essentielle, à la connaissance sociale, politique, économique des temps passés, par les multiples analyses de la vie de ceux qui étaient, par leur existence même, à l'origine de ce qui est devenu l'Histoire.

Les généalogistes participent ainsi à ces différentes sciences :

- ❖ *Anthroponymie* : Étude des noms de personnes. Les patronymes se fixent vers le 12-13^e siècles et deviennent alors transmissibles de génération en génération. Ils subsistent encore cependant de nombreuses altérations et transformations jusqu'à la fin du 19^e siècle (lors de l'apparition des livrets de famille).
- ❖ *Démographie historique* : Étude des populations à un niveau plus large que la stricte histoire des familles sur laquelle elle se fonde le plus souvent. Citons notamment les travaux du Laboratoire de Démographie historique, s'appuyant sur les recherches patientes et approfondies de nombreux généalogistes.
- ❖ *Héraldique* : Science du blason. Destinés à l'origine à identifier les chevaliers du Moyen Âge, les blasons deviennent un prolongement du patronyme. Ils sont en fait portés par presque toutes les couches de la société : nobles, gens de métiers, paysans... aussi bien que par des groupes comme les corporations de marchands, par exemple. Le langage héraldique reste, à notre époque, le seul langage effectivement universel.
- ❖ *Histoire des familles* : Au-delà de la recherche de leurs propres ancêtres, la plupart des généalogistes d'attachent à reconstituer l'histoire des familles dont ils sont issus. Cette tendance, qui s'affirme de plus en plus, correspond en fait à une sorte d'aboutissement dans le travail du généalogiste qui place ainsi le résultat de ses travaux dans un ensemble cohérent, débordant de la simple liste de ses propres ancêtres pour retrouver les liens effectifs avec ses cousins, et, souvent, renouer avec une parentèle éparpillée aux quatre coins du globe.

- ❖ *Histoire des lieux* : de la même façon qu'ils étudient leurs ancêtres, les généalogistes réalisent de nombreuses études sur différents lieux où leurs ancêtres ont vécu, et que bien souvent, ils ont façonnés, par leurs travaux, leurs plantations, leurs constructions... ou tout simplement par leur présence.

Les généalogistes participent ainsi à la mise en évidence de la véritable histoire sociale du pays.

- ❖ *Onomastique* : Étude des noms propres (voir anthroponymie et toponymie). La question se pose toujours de savoir si tel patronyme tire son origine de tel nom de lieu ou si c'est tel patronyme qui a donné son nom à un lieu déterminé. En réalité, les deux possibilités ne peuvent être départagées que par une étude généalogique menée le plus souvent jusqu'au 12-13^e siècles. Une telle étude déborde, dans de nombreux cas, le cadre de la région ou de la province, mais aussi du pays.
- ❖ *Sigillographie* : Étude des sceaux. Le sceau est d'abord utilisé par les souverains, les grands feudataires et les prélats, puis s'étend aux communautés ecclésiastiques, aux corporations, aux communes, aux universités et collèges et même aux particuliers, bourgeois, ouvriers et paysans. À la fin du Moyen Âge, la signature se substitue progressivement au sceau. À notre époque, le grand sceau de l'État n'est plus utilisé que pour sceller les actes les plus solennels, tels que des traités. Cependant, les scellés judiciaires sont encore de pratique courante.
- ❖ *Toponymie* : Étude linguistique et historique de l'origine des noms de lieu. Comme il est dit plus haut à propos de l'onomastique, seule une étude approfondie peut déterminer l'origine d'un lieu. Il est important de noter qu'un grand nombre de toponymes de France tirent leur origine de l'époque gauloise ou gallo-romaine. À l'inverse, l'origine de nombreux toponymes est encore obscure, pour ne pas dire, parfois, controversée. Il n'est que de se référer aux polémiques concernant la localisation du site d'Alésia, présumé correspondre à cinq lieux différents.

7. La généalogie à l'étranger

La généalogie ne connaît pas de frontière. Nombreuses sont les familles qui, au cours des siècles, se sont déplacées, non seulement d'une province à l'autre, mais aussi d'un pays à l'autre. Les raisons en étaient multiples, et généralement semblables à ce qu'elles sont encore aujourd'hui : appel de main d'œuvre, artisans avec leur savoir-faire, soldats volontaires, aventure, colonisation de nouvelles terres...

C'est ainsi qu'il n'est pas rare de compter quelques ancêtres issus d'une terre qui nous paraît, même aujourd'hui, bien lointaine.

De même, il est très courant d'avoir des cousins, difficiles à découvrir, qui se sont expatriés dans les siècles passés et sont ainsi devenus les souches de familles et de lignées qui, souvent, n'ont plus qu'un souvenir très vague de leur origine.

La Confédération Internationale de Généalogie et d'Héraldique, comprend 92 associations de 48 pays et s'active à renforcer les liens naturels entre les personnes préoccupées de ce qui fait leur véritable identité : leurs origines.

Signalons la présence de nombreux cousins québécois lors des congrès nationaux de généalogie.

8. La généalogie sur Internet

Depuis moins de 10 ans Internet a révolutionné les recherches généalogiques.

De nombreux sites ont été créés, associations, personnels, marchands. Nous ne pouvons que vous conseiller de vérifier les informations relayées par les sites personnels ou autres bases de données.

La FFG, sur le site « Bigenet© » propose le résultat des relevés des actes établis par les associations. Le site continu à être régulièrement enrichie par les nouvelles données des associations participantes.

Un bon nombre d'archives départementales, via les Conseils généraux, permettent la lecture des registres en ligne : paroissiaux, état civil, matricules, recensement, etc.

Depuis mai 2003, le portail généalogique national : <http://www.france-genealogie.fr> renseigne les chercheurs sur les principaux sites à vocation généalogique. Il a pour objectif de vous proposer une seule adresse pour les retrouver facilement. Il est entièrement gratuit mais peut renvoyer à un site marchand. Son moteur de recherche vous mettra en relation avec :

- ✓ les dépôts d'archives et les bibliothèques,
- ✓ les associations fédérées et sélectionnées par le site,
- ✓ l'index national géré par la Fédération française de généalogie,
- ✓ les sites professionnels des éditeurs et des libraires,
- ✓ les sites de particuliers retenus pour l'aide qu'ils peuvent apporter dans vos recherches.

Depuis novembre 2008, l'onglet Généalogie du portail www.culture.fr du Ministère de la Culture et de la Communication permet d'interroger, grâce à un formulaire de recherche unique, plusieurs bases de données nominatives. Dans les mois qui viennent, d'autres bases viendront rejoindre cette véritable communauté de fournisseurs de données.